

LES FÊTES DE LA RÉVOLUTION A METZ 1789-An VIII (1799)

Les fêtes sont souvent caractéristiques de la mentalité d'une société. Depuis toujours, l'homme éprouve le besoin d'échapper au quotidien et réclame à grands cris des réjouissances populaires. Ce sont les fêtes qui donnent au temps son armature. Ce sont elles qui garantissent l'ordre social par les excès qu'elles autorisent pendant une période donnée. « Rassemblement de la communauté, capable à lui tout seul d'engendrer l'exaltation collective »⁽¹⁾, la fête doit être prise au sens large : on y entend tout à la fois les explosions de joie à l'annonce d'une victoire, les défilés, les cérémonies révolutionnaires et les fêtes funèbres.

La fête est avant tout un événement de la Révolution et peut éclairer un contexte local encore peu connu pour cette période. Le cheminement chronologique s'impose donc dans un premier temps. Par la suite, la structure même des fêtes doit être analysée. Apparaissent alors la notion de temps, d'espace, l'étude du langage, du cortège, des rituels, des symboles. Les 131 manifestations publiques qu'a connues Metz sous la Révolution ne sont évidemment pas détaillées ici, mais certains aspects essentiels peuvent être néanmoins soulignés.

La fête, événement de la Révolution

Les premières fêtes « révolutionnaires »

Elles démontrèrent à Metz l'attachement des autorités au compromis instauré au début entre la Révolution et la Royauté. Elles se firent à l'initiative de la Garde Nationale messine, créée en septembre 1789. Celle-ci se déclare, par son serment du 29 novembre 1789, prête à défendre les conquêtes de la Révolution, soucieuse de préserver les propriétés et fidèle au roi Louis XVI, « prince le plus digne jamais placé sur le trône »⁽²⁾. Dès le 3 avril 1790, elle appelle à une vaste réunion de toutes les gardes nationales de la région pour jurer le serment de fidélité à la nation, au roi et à la loi⁽³⁾. Précédée par celle de Nancy le 18 avril, la fête de la Fédération, « la fête des fêtes, la plus belle qui fut jamais »⁽⁴⁾ commença à Metz dès le 3 mai par l'accueil des différents détachements. Une assemblée constituée sous la présidence du Chevalier Duteil, colonel-général de la Garde Nationale messine, adopta le cri de ralliement « l'union et la France »⁽⁵⁾. Le lendemain, 4 mai, une armée forte de 7507 hommes se réunit au Champ-de-Mars. Tous les hommes furent rangés

1) De DURKHEIM, cité par M. OZOUF, *La fête révolutionnaire 1789-1799*, Gallimard, 1976, p. 42.

2) Archives municipales de Metz (A.M.M.), série 1 D 2, du 29 novembre 1789.

3) A.M.M., série 3 H 2.

4) Selon Jules MICHELET.

5) A.M.M., 3 H 2.

en face d'un autel de la patrie décoré de quelques symboles de la révolution. Les détachements les plus nombreux étaient ceux de Metz (2900 hommes), de Nancy (380 hommes), de Pont-à-Mousson (160), de Thionville (127); les plus éloignés : ceux de Charleville, Sedan, Dole, Colmar, Strasbourg, Épinal, Saint-Dié. C'est le marquis de Bouillé, commandant des Trois-Évêchés, qui, le premier, prêta le serment de fidélité à la nation, au roi et à la loi, suivi par tous les officiers. Après un office religieux, la fête se prolongea dans des festins où régnaient, nous dit-on, la simplicité et l'abondance. La communauté juive prit part à ces banquets en invitant 150 cultivateurs-soldats. Dans la soirée, la fête se termina par des bals, des illuminations et par un spectacle au théâtre. Devant le succès de cette journée, il fut décidé de fêter un jour de plus. Le mercredi 5 mai, le marquis de Bouillé offrit un repas aux divers commandants. L'après-midi, des exercices militaires, des danses, des jeux d'adresse distrairent la population. Le 5, les détachements s'en retournèrent.

Metz, comme d'ailleurs plusieurs autres villes de province, avait donc eu sa fédération avant Paris. Ce n'est, en effet, que le 4 juin 1790 que les autorités nationales, par la voix du ministre de la guerre, avancèrent l'idée d'une fédération générale le 14 juillet 1790. Une seconde fête eut donc lieu à Metz dans la matinée du 14 juillet, toujours au Champ-de-Mars, mais sous une pluie orageuse⁶. L'épisode des fédérations s'acheva le 28 juillet avec la cérémonie de la bannière du département reçue à Paris par les députés⁷. Les fédérations messines furent vraiment un succès. Par leurs discours exaltant la vertu, le civisme, la générosité et la grandeur de la nation, elles furent un exemple pour le peuple. Par leur thème même, celui de l'union, elles favorisèrent un temps l'éclatement des barrières sociales. Fêtes militaires, elles avaient été joyeuses car elles commémoraient la naissance de la Révolution.

Mais l'union des gardes nationales ne résista pas à « l'affaire de Nancy ». En août 1790, la garnison nancéienne, s'estimant mal payé, se révolta. L'assemblée nationale, qui craignait une décomposition de l'armée, envoya alors la garde nationale et une partie des troupes messines, commandées par le marquis de Bouillé, réprimer le soulèvement le 31 août 1790. Une vingtaine de meneurs furent exécutés, une quarantaine de Suisses du régiment de Châteaueux envoyés aux galères. Le 2 septembre, les soldats revenant de Nancy furent accueillis en héros. Au milieu d'une foule considérable, ils se dirigèrent vers la cathédrale, où un hommage fut rendu aux morts, avant d'effectuer un tour de ville. Une nouvelle cérémonie plus solennelle se déroula le 6 septembre. Mais, conséquence de ces événements, Metz fut soupçonnée de sympathie royaliste. Les fêtes en 1790, commencées dans l'enthousiasme, se terminèrent donc dans la confusion.

6) *Journal des Départements de la Moselle, de la Meurthe, de la Meuse, des Ardennes et des Vosges (J.d.D.)* du jeudi 22 juillet 1790.

7) A.M.M., 1 D 4, C.M. et C.G.C.

Confiance en la politique de conciliation, la municipalité allait, au cours de l'année 1791, réaffirmer son attachement à la nation, au roi et à la loi. Le 25 mars 1791, un *Te Deum* fut chanté à la cathédrale pour le rétablissement de la santé du roi⁽⁸⁾. Le 12 avril, une cérémonie eut lieu en l'honneur du nouvel évêque de Metz, Nicolas Francin, ancien curé de Kœnigsmacker et ancien vicaire d'Étrange. Par la suite, l'attention des Messins fut retenue par la fuite de Varennes le 21 juin 1791. Malgré l'événement, la ville continua à maintenir sa confiance au roi. Après le renouvellement du serment fédératif, le 14 juillet, deux cérémonies se déroulèrent les 18 septembre et 2 octobre pour fêter la Constitution. Elles furent l'occasion de rendre un vibrant hommage à Louis XVI, « un monarque guidé moins par son serment que par son cœur... »⁽⁹⁾. A Paris, l'Assemblée constituante, avant de se séparer, prit la décision d'établir des fêtes nationales pour conserver le souvenir de la Révolution française.

La fête populaire

Fin 1791-début 1792, les risques de guerre entre l'Europe monarchique et la France révolutionnaire se précisent. Dès lors, les fêtes organisées répondent à une préoccupation majeure : il s'agit de se rassurer sur ses possibilités de défense et d'impressionner l'ennemi en mettant sur pied des rassemblements armés. Le 20 avril 1792, la guerre est déclarée « au roi de Hongrie et de Bohême ». Le 15 mai, la tension augmente à Metz après le meurtre par le peuple de Nicolas-Charles-Étienne de Ficquelmont, chanoine de la cathédrale, soupçonné de vouloir passer à l'étranger⁽¹⁰⁾.

C'est dans ce contexte, encore aggravé par les premières défaites militaires, qu'a lieu le 20 mai la plantation de l'Arbre de la Liberté, toute première fête populaire⁽¹¹⁾. A l'initiative de ce qui s'est fait aux États-Unis, l'usage de planter un arbre à l'endroit le plus apparent de la commune était apparu en France dès 1789-90. L'exemple fut donné par un curé de Saint-Gaudens (Vienne), Norbert Pressac, en mai 1790 et l'impulsion faite par Baptiste Henri Grégoire, membre de la Convention. Considéré comme un monument public qui symbolise la Révolution, protégé par de nombreuses lois, l'arbre avait été planté dès 1790 dans certaines communes de Moselle : tantôt un tilleul (Novéant, Vaxy), tantôt un chêne (Mey, Pontpierre), voire un marronnier à Vigy⁽¹²⁾. La fête du 20 mai 1792 fut, pendant la première partie de la journée, une manifestation semi-spontanée. Les citoyens vont dans les bois voisins choisir leur arbre. Ce sont eux qui, par leur retard, dictent le temps de la fête, interrompue pendant leur absence. Ce sont eux qui ramènent l'arbre,

8) A.M.M., 1 D 5, C.M.

9) *J.d.D.* du jeudi 6 octobre 1791.

10) E. FLEUR, *Massacre de l'Abbé de Ficquelmont, 15 mai 1792* (extrait de *l'Austrasie*, 1906, in-8° de 20 p.).

11) A.M.M., 3 K 1, Personnel-Élections.

12) P. ROHR, *Blasons populaires et autres survivances du passé. Curiosités folkloriques du pays messin et de la région lorraine*, Sarreguemines, Impr. Hamann, 1970, p. 770.

porté en triomphe jusqu'à la place d'Armes. C'est un citoyen qui, élevé sur un bouclier porté par quatre gardes nationaux, tient « d'une main le drapeau aux trois couleurs, de l'autre une pique surmontée d'un bonnet de la liberté »⁽¹³⁾. Ce sont eux enfin qui se disputent le droit d'élever l'arbre aux cris de *Vive la Nation, vive la Liberté*, au son du *Ça ira*, après que les autorités eurent décidé de planter l'arbre au milieu de la place d'Armes. Mais l'initiative de la deuxième phase revient à la municipalité et correspond à un rappel des droits et devoirs avant que chacun ne fasse le tour de l'arbre en y jetant une « pelée de terre ».

Les autres manifestations de juin et juillet 1792 soulignent les craintes de l'invasion étrangère et les agissements des contre-révolutionnaires. On y parle « d'hordes sauvages amoncelées » aux frontières et de « vils intrigants sourdement combinés » avec l'étranger⁽¹⁴⁾. Malgré la révolution du 10 août 1792, les nouvelles restèrent longtemps alarmantes : Sierck tomba le 11 août, Longwy le 23, Verdun le 2 septembre. Metz fut alors mise en état de siège.

C'est dans ce contexte particulier que la municipalité se réunit le 24 septembre pour prendre connaissance de l'abolition de la royauté. Mais la séance fut interrompue par une manifestation spontanée de la population qui réclama et obtint deux jours de fêtes pour célébrer l'événement⁽¹⁵⁾. Précipitation, désordre, improvisation, tumulte marquèrent cette séance où le peuple messin, qui jusqu'alors n'était « point à la hauteur de la révolution »⁽¹⁶⁾, réussit à imposer ses vues. Le 25 septembre, une fête eut donc lieu, au cours de laquelle on procéda au changement des désignations des édifices, rues et places publiques.

De septembre 1792 à janvier 1794, douze nouvelles fêtes animèrent la cité, le plus souvent des réjouissances populaires destinées à célébrer les victoires des armées républicaines. Les 21 et 23 octobre 1792, par exemple, les Messins fêtèrent tout à la fois la victoire de Valmy, la levée de l'état de siège, l'héroïque résistance de Thionville devant l'ennemi⁽¹⁷⁾. Le 6 nivôse an II (26 décembre 1793), le peuple manifesta spontanément sa joie, vers dix heures du soir, à l'annonce de la reprise de Toulon par Bonaparte⁽¹⁸⁾. Mais les fêtes sous la Convention sont aussi l'occasion de soutenir le nouveau régime. Après une nouvelle plantation d'un arbre de la liberté, le 29 novembre 1792, le premier s'étant desséché⁽¹⁹⁾, les Messins célébrèrent avec enthousiasme la nouvelle constitution, celle de

13) A.M.M., 3 K 1, Personnel-Élections.

14) *J.d.D.*, du jeudi 19 juillet 1792.

15) A.M.M., 1 D 9, C.G.C.

16) Extrait d'une lettre de Fréron, Paris et Sutières à Danton (septembre 1792), voir P. CARON, *Les missions du conseil exécutif provisoire et de la commune de Paris dans l'Est et le Nord (août-septembre 1792)*, Paris, 1953, p. 114-115.

17) *J.d.D.*, du jeudi 25 octobre 1792.

18) R. PAQUET, *Bibliographie analytique de l'histoire de Metz pendant la Révolution (1789-1800)*, Paris, 1926, t. 1, p. 211-213.

19) A.M.M., 1 D 9, C.G.C.

l'An III, le 12 juillet 1793. Réunis autour de l'arbre de la liberté, les sans-culottes interrompent la lecture de la constitution aux cris de « Vive la République ». Le corps municipal évoque dans son rapport « les chapeaux en l'air, la musique jouant l'air ça ira; des groupes immenses formés de citoyens et citoyennes dansant en rond... »⁽²⁰⁾. C'est aussi sous la Convention que naît le culte, civil et révolutionnaire, des martyrs. Le 3 février 1793 un service funèbre fut ainsi organisé en l'honneur de Le Pellétier de Saint-Frageau, député à la Convention, assassiné au palais Égalité à Paris⁽²¹⁾. Le 13 juillet, une oraison funèbre fut rendue à Marat. Dès lors, les bustes des martyrs, associés à ceux des philosophes, furent régulièrement promenés à chaque sortie. Les premières fêtes de l'An II relèvent donc de la propagande. Militantes, elles doivent servir le régime en place et favoriser le mouvement de déchristianisation. Ce fut aussi au cours de cette période que le peuple prit réellement part aux fêtes.

Les fêtes de la Raison et de l'Être Suprême

Un arrêté du représentant du peuple, Balthazar Faure, du 27 nivôse an II (16 janvier 1794), favorisa un culte nouveau, celui de la Raison, en souhaitant « que les temples de l'erreur deviennent ceux de la raison et de la vérité »⁽²²⁾. Le culte de la Raison connut à Metz un début plus que modeste, puisqu'il fut établi officiellement à la cathédrale le 10 nivôse an II (30 décembre 1793), à l'issue de la seconde fête célébrée en l'honneur de la reprise de Toulon. La Raison n'eut donc pas droit d'entrée à sa propre fête⁽²³⁾ ! De plus, Metz eut un retard de cinquante jours par rapport au début officiel du nouveau culte ! Les choses ne s'arrangèrent pas par la suite, puisque la première véritable fête dédiée à la Raison, qui devait avoir lieu le 10 pluviôse an II (29 janvier 1794), dut être annulée à cause du mauvais temps⁽²⁴⁾.

Le « triomphe de la Raison » eut enfin lieu les 19 et 20 pluviôse (7-8 février 1794) et consista en un long cortège, dans lequel chaque groupe de citoyens était porteur d'une devise. La fête « raisonnable » se voulait militante et instructive car il fallait convaincre le peuple des bienfaits du nouveau culte. Cependant, bien vite, le culte de la Raison se languit. A Paris, en effet, Robespierre impose une autre religion : celle de l'Être Suprême. Le 18 floréal an II (7 mai 1794) la Convention décrétait :

« Article I. Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme;

Article IV. Il sera institué des fêtes pour rappeler l'homme à la pensée de la Divinité et à la dignité de son être ».

20) A.M.M., 1 D 6, C.G.C.

21) A.M.M., 1 D 10, C.G.C.

22) R. PAQUET, *o.c.*, p. 211-213.

23) *J.d.D.* du 13 nivôse an II.

24) *J.d.D.* du 18 pluviôse an II.

La fête de l'Être Suprême eut lieu le 20 prairial an II (8 juin 1794), après que les autorités locales se furent attaquées au christianisme, à l'athéisme et au culte de la raison en parlant de « cultes ridicules », de « délire théurgique », de « doctrine perverse et monstrueuse de l'athéisme ». La fête se déroula au Champ-de-Mars, où une montagne avait été élevée avec, à son sommet, « l'emblème de la nature ombragée de feuillages ». Une étape eut lieu aussi à la cathédrale, rebaptisée temple de l'Être Suprême⁽²⁵⁾. Parallèlement à cette fête, le décret du 18 floréal instituait des fêtes décadaires, soit au total 36 célébrations par an. Ces cérémonies durèrent à Metz jusqu'au 30 vendémiaire an III (21 octobre 1794). Au total, le culte de l'Être Suprême eut ici plus de succès que celui de la Raison. Il survécut à la mort de Robespierre le 10 thermidor an II (28 juillet 1794) puisqu'on le célébra encore le 2 pluviôse an III (21 janvier 1795).

La fête instituée et figée

Au lendemain de la chute de « l'Incorruptible », les fêtes se font rares puisque même le 14 juillet n'est plus commémoré. Une explication : la crise alimentaire, qui atteint son apogée en vendémiaire an IV (septembre-octobre 1795)⁽²⁶⁾. Les quelques fêtes thermidorienues ressemblent à des règlements de comptes où l'on dénonce les excès de la Terreur. Ainsi, le buste de Marat, qui se trouvait au théâtre, fut brisé. Lors de la fête du 9 thermidor an III (27 juillet 1795), le nouveau maire, François Barbé-Marbois, évoque « l'époque du 9 thermidor comme le jour anniversaire du triomphe de la puissance nationale sur une horde de brigands... »⁽²⁷⁾. Ces critiques du régime montagnard ne rencontrèrent pas l'unanimité puisque la société populaire commémora de son côté le 9 thermidor, fête divisée à l'image des rivalités d'alors !

La Convention thermidorienne, qui avait proclamé la liberté des cultes, institua, par la suite, par la loi sur l'instruction publique du 3 brumaire an IV (26 octobre 1795), sept fêtes à célébrer obligatoirement chaque année. Cinq d'entre elles sont des célébrations morales : les fêtes de la jeunesse (10 germinal), des époux (10 floréal), de la reconnaissance (10 prairial), de l'agriculture (10 messidor), des vieillards (10 fructidor) et deux des commémorations : celle du 1^{er} vendémiaire qui consacra la fondation de la république et celle du 9 thermidor qui devait être la fête qui termine la Révolution. Cette loi fut complétée par celle du 23 nivôse an IV (13 janvier 1796) qui rétablit la célébration de l'exécution de Louis XVI et par le décret du 10 thermidor an IV (28 juillet 1796) qui assura définitivement la commémoration du 14 juillet et du 10 août⁽²⁸⁾. Il y eut donc chaque année à Metz, sous le Directoire, cinq grandes commémo-

25) *J.d.D.* du 24 prairial an II.

26) *J.d.D.* du 21 vendémiaire an IV.

27) *J.d.D.* du 14 thermidor an III.

28) M. OZOUF, *o.c.*, p. 79.

rations et cinq fêtes nationales. A partir de brumaire an IV, c'est donc sous la forme de cérémonies minutieusement réglées que survivent les fêtes « révolutionnaires ». Les réunions semblent être désormais surveillées, les danses ne devant pas excéder les huit heures du soir (fête de l'agriculture du 10 messidor an IV, 28 juin 1796)⁽²⁹⁾. Le cérémonial se fige, les programmes annonçant les fêtes étant les mêmes d'année en année. Dès lors, l'affluence est moindre. Le premier vendémiaire an V (22 septembre 1796), la municipalité rappelle, signe évident d'une désaffection de plus en plus grande, que les fêtes doivent être chômées et les boutiques fermées. Pire même, il arrive que les acteurs principaux soient absents ! A la fête de la reconnaissance du 10 prairial an IV (29 mai 1798), l'administration ne peut en effet que rendre un hommage verbal aux « citoyens Clause, Berdot et Rodemack à qui elle destinait une couronne civique pour avoir le 14 du mois dernier sauvé la vie, en exposant la leur, au citoyen Bargalar, tombé dans la rivière de Moselle où il se noyait⁽³⁰⁾.

A cette longue liste des fêtes mornes, le Directoire en rajouta deux : celle de la souveraineté du peuple, le 30 ventôse an VI (20 mars 1798) et celle du 18 fructidor (18 août). Dans le premier cas, il s'agissait de préparer au mieux les élections de l'an VI en donnant des conseils aux citoyens. Dans le second cas, il fallait commémorer le coup d'État et condamner le 9 thermidor. Seules deux fêtes ont rencontré l'adhésion du peuple : la cérémonie funèbre du 30 vendémiaire an VI (21 octobre 1797) pour la mort du général Hoche où l'on note la présence de la femme et de la famille du défunt, puis la fête spontanée du 7 brumaire an VI (28 octobre 1797) à l'annonce du traité de paix de Campo-Formio⁽³¹⁾.

Dernière étape dans l'institution de fêtes figées : la loi du 13 fructidor an VI (30 août 1798), qui régleme le culte décadaire. Le repos décadaire fut obligatoire, de même la lecture tous les dix jours des lois et actes de l'autorité publique, du « bulletin décadaire » des affaires générales de la république, des naissances, décès et actes d'adoption survenus dans la décade. La municipalité choisit l'église de la rue de la Chèvre, ancien local de la société populaire, comme temple décadaire. La première véritable fête décadaire fut célébrée à Metz le 10 vendémiaire an VII (1^{er} octobre 1798), deux mois après la publication du décret. Malgré leur nombre élevé, ces cérémonies n'eurent guère de succès, ce qui amena la municipalité à rendre plusieurs arrêtés : le 10 floréal an VI (29 avril 1798), il est rappelé que les boutiques doivent être fermées les décadis et les jours de fêtes nationales; le 24 floréal, les administrateurs formulèrent l'interdiction de blanchir le linge sur les quais et lavoirs publics les jours de décades⁽³²⁾. Malgré ces rappels, la municipalité ne peut que constater

29) A.M.M., 3 K 1, Personnel-Élections.

30) A.M.M., 1 D 29.

31) A.M.M., 1 D 28.

32) A.M.M., 1 D 29, Ad.M.

l'échec du culte décadaire. Le 22 frimaire an VII (12 décembre 1798), elle reconnaît « qu'il s'en faut de beaucoup qu'elle soit parvenue à faire régner, dans les réunions décadaires, l'ordre et le silence nécessaires... »⁽³³⁾. Aussi prit-elle la décision de poster des gardes à l'extérieur et à l'intérieur du temple décadaire ! En vain. Le 30 pluviôse an VII (18 février 1799), « à diverses reprises, la cérémonie a été interrompue par des brouhahas, des cris et un si grand trouble qu'il était impossible de s'entendre ». Même chose le 10 floréal (29 avril)⁽³⁴⁾. Les dernières fêtes de la révolution - cérémonies décadaires ou commémorations et célébrations morales - ne rencontrèrent donc plus l'adhésion populaire. La fête, en s'instituant, s'était figée et avait perdu ce qui faisait son succès : la spontanéité. Les fêtes de la révolution survécurent à Metz au coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799) avant d'être supplantées par la Saint-Napoléon (15 août) et l'anniversaire du sacre, le 2 décembre.

La structure de la fête

Les temps de la fête

La fête « révolutionnaire » s'établit fin 1789, début 1790, puis progresse régulièrement pour atteindre un premier « sommet » en 1792 (figure 1). Les débuts furent modestes avec 21 fêtes dénombrées sous la Constituante et la Législative, soit environ 16 % du total. Ce sont surtout des réjouissances occasionnelles (serments divers, proclamation de l'acte constitutionnel, services funèbres, *Te Deum*, fêtes à la victoire, plantation d'arbre) et commémoratives : fédérations, 14 juillet. L'année 1793 marque un palier, puis l'an II coïncide avec un foisonnement des fêtes et la grande vague de déchristianisation. Les célébrations décadaires apparaissent, suite au décret du 18 floréal an II, tout comme les fêtes spontanées. Puis, en quinze mois se produit un effondrement spectaculaire, puisque de brumaire an III (octobre-novembre 1794) à nivôse an IV (décembre 1795), seules trois fêtes ont lieu ! Au total, 33 fêtes se déroulent sous la Convention, soit environ 25 % du total. Sous le Directoire, les cérémonies se développent mais se figent avec la disparition de la spontanéité et l'émergence des fêtes morales et décadaires : 77 fêtes, soit 58,7 % de l'ensemble avec une très forte poussée en l'an VII (septembre 1798-septembre 1799).

Les mois de la fête. Si l'on découpe le calendrier en trois parties égales, on s'aperçoit que près de 50 % des fêtes se déroulent de juillet à octobre, 22 % de novembre à février, 28 % environ de mars à juin (fig. 2). Au niveau de la distribution, les fêtes, jusqu'en 1795, varient au gré des événements. A partir de 1796, « la régularité est le modèle des faiseurs de calendrier »⁽³⁵⁾. Tous les mois ou presque, les fêtes se succèdent et ne

33) A.M.M., 3 K 1, Personnel-Élections.

34) *Ibid.*, 1 D 30.

35) M. OZOUF, *o.c.*, p. 193-194.

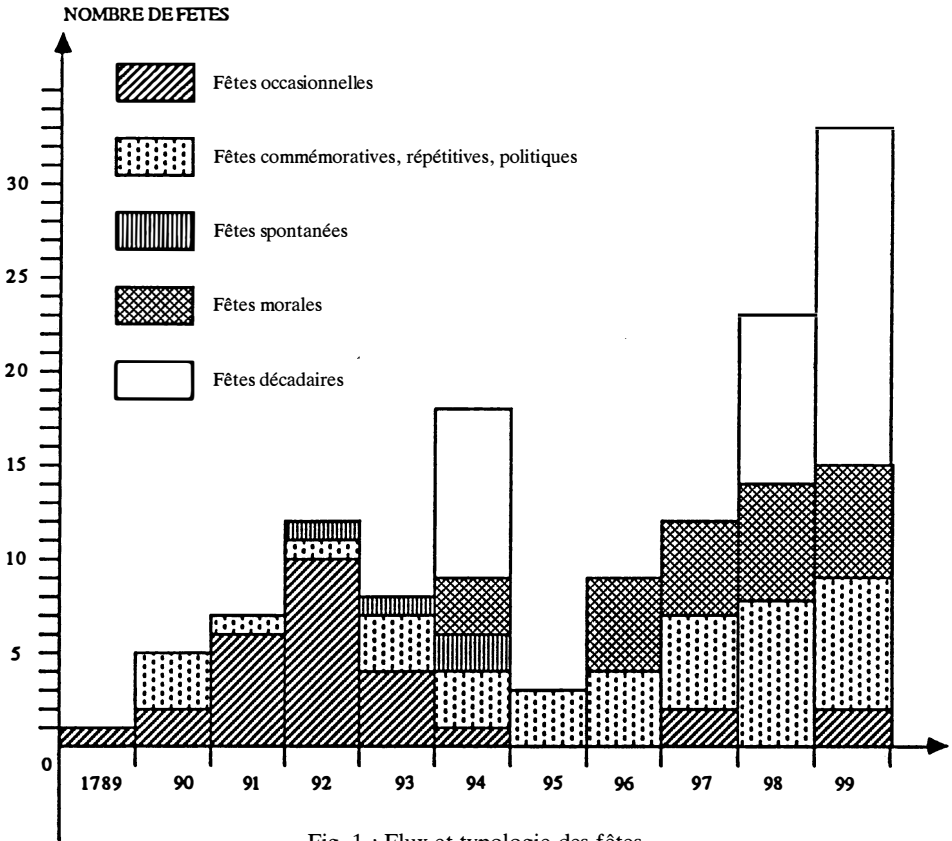


Fig. 1 : Flux et typologie des fêtes

se soucient plus guère des activités saisonnières de certains travailleurs. Cette tendance est encore renforcée par l'apparition du culte décadaire.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
1789											1	
1790					1		2		2			
1791			1	2			1		1	1		1
1792			1	3	2	1	1		1	2	1	
1793		1					3	1			1	2
1794	1	2				3	4	3	3	2		
1795	1						1	1				
1796	1		1	1	1	1	1	2	1			
1797	1		1	1	1	1	2	2	1	2		
1798	1	1	2	1	1	1	2	2	2	4	3	3
1799	4	3	2	3	3	2	4	4	4	3	1	
TOTAL	9	7	8	11	9	9	21	15	15	14	7	6

Fig. 2

Jours et heures. Pour l'étude des jours, il convient de diviser la période en deux, puisque la Convention adopta un nouveau calendrier par ses décrets du 5 octobre 1793 et du 24 novembre 1793. De novembre 1789 à novembre 1793, la distribution est étonnamment régulière. Si le dimanche coïncide avec le plus grand nombre de fêtes, les autres jours de la semaine se confondent avec 3 ou 4 célébrations chacun. A partir de nivôse an II (décembre 1793), les réjouissances se déroulent surtout le decadi.

Jusqu'en 1798, la fête commence généralement à 9 ou 10 heures du matin. Lorsque la célébration a lieu l'après-midi, c'est généralement à 14 ou 15 heures, sauf à partir de 1798 où la préférence se porta sur 16 heures. Rares sont les célébrations qui ont lieu tôt le matin. Une seule réjouissance commence avant 8 heures : le 20 prairial an II (8 juin 1794). C'est dès 6 heures que débute la cérémonie à l'Être Suprême⁽³⁶⁾. C'est alors l'heure avancée qui crée l'événement et qui signifie l'importance que l'on attache à ce nouveau culte. De même, rares sont les réunions qui se déroulent le soir. La lueur des flambeaux éclaire pourtant les citoyens le 6 nivôse an II (26 décembre 1793) à 22 heures, après que la nouvelle de la reprise de Toulon fut connue⁽³⁷⁾. A partir de 1798, les heures se figent, plus d'une fête sur deux commençant à 11 heures, moment de la célébration du culte décadaire.

L'annonce de la fête se fit quelquefois grâce aux journaux locaux, surtout le *Journal des Départements*. Mais les feuilles et avis, réalisés par l'imprimeur de l'administration municipale, étaient le moyen le plus sûr de promouvoir les fêtes. Si tout le monde ne peut lire le programme affiché, la rumeur publique fait que nul n'ignore l'événement. La dernière annonce avant le début des festivités se fait soit la veille, soit le matin même grâce à la sonnerie des cloches ou aux décharges d'artillerie. Il ne s'agit plus alors de faire connaître un programme, mais de solenniser l'instant présent.

L'espace de la fête

La fête se déroule dans deux lieux distincts : l'un clos - essentiellement les édifices religieux - l'autre ouvert, les places et rues de la ville.

La fête panoramique. L'espace ouvert, nécessaire pour rassembler la communauté, abolit provisoirement toutes les distances et barrières entre les individus. C'est un endroit idéal où tout est immédiatement perceptible à l'œil. A Metz, c'est l'île Chambière (Champ-de-Mars) qui traduit le mieux la « beauté de ce majestueux et superbe spectacle qu'est la révolution »⁽³⁸⁾. Chaque individu peut, dans plusieurs parties de « l'isle », découvrir des endroits où danses et jeux d'adresse amusent le

36) *J.d.D.* du 24 prairial an II.

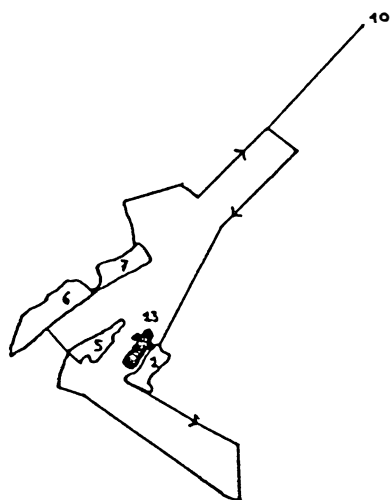
37) R. PAQUET, *o.c.*, p.

38) *Affiches des Évêchés et de Lorraine*, du jeudi 13 mai 1790.

peuple. Le 20 prairial an II pour la fête de l'Être Suprême, les organisateurs y élèvent une montagne au sommet de laquelle « l'œil découvre un vaste horizon où la nature déploie, avec profusion, ses trésors et ses beautés... »⁽³⁹⁾.

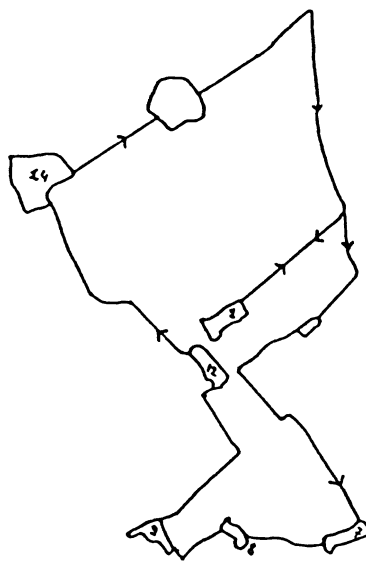
La fête cortège. Apparue dès 1790, elle se généralise à partir de 1793. C'est au Champ-de-Mars que l'on se donne rendez-vous au début de la Révolution. Mais bien vite, le cortège adopte un itinéraire dont l'axe est généralement la place d'Armes (place de la Loi à partir de 1792) (fig. 3). Sous la Convention montagnarde, celle-ci reste le point de départ en même temps que d'aboutissement, ce qui ne saurait étonner puisque les « Français ne reconnaissent plus d'autres maîtres que la Loi ». Mais souvent, les itinéraires du début sont délaissés et de nouveaux points d'ancrage apparaissent (fig. 4). Les haltes sont alors significatives du nouveau régime.

Fig. 3 : Fête du 2 octobre 1791⁽⁴⁰⁾



- 1 - Place d'Armes
- 2 - Fournirue
- 3 - Rue Neuve
- 4 - Rue du Petit-Paris
- 5 - Place de Chambre
- 6 - Place de la Comédie
- 7 - Place de l'Intendance
- 8 - Vincent Rue
- 9 - Rue Chambière
- 10 - Champ-de-Mars
- 11 - Quai des Juifs
- 12 - Rue des Jardins
- 13 - Cathédrale

Fig. 4 : Fête du 10 août 1793⁽⁴¹⁾



- 1 - Place de la Loi
- 2 - Rue des Jardins
- 3 - Rue de la Boucherie
- 4 - Rue Taison
- 5 - Fournirue
- 6 - Rue Mazelle
- 7 - Place des Charrons
- 8 - Place du Quarteau
- 9 - Place du Peuple
- 10 - Rue de la Chèvre
- 11 - Rue Tête-d'Or
- 12 - Place de la République
- 13 - Rue Pierre-Hardie
- 14 - Place de la Révolution
- 15 - Pont de Thionville
- 16 - Pont de la Révolution
- 17 - Rue des Jardins
- 18 - Place de la Loi

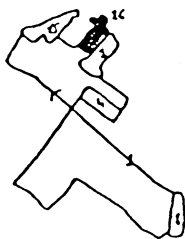
39) *J.d.D.* du 24 prairial an II.

40) *Ibid.*, jeudi 6 octobre 1791.

41) R. PAQUET, *o.c.*, p. 210.

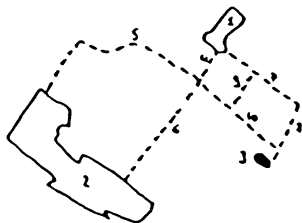
Ainsi, le cortège s'arrête pour la première fois place de la Montagne (place Sainte-Croix). Les places des Sans-Culottes (des Charrons), du Quarteau, du Peuple (Saint-Martin) sont aussi visitées, de même que les places de la République (Saint-Jacques) et de la Révolution. A partir de 1794, l'aménagement de l'espace devient le souci majeur des organisateurs. Pour la fête de la Raison du 20 pluviôse an II (8 février 1794), les citoyens résidant dans les rues, que devait traverser le cortège, furent tenus de nettoyer leurs pavés « sous peine de l'amende prononcée par l'article 600 du Code des Délits »⁽⁴²⁾. Les « Boueurs » devaient veiller à la propreté des places choisies et en cas de négligence, les agents de police avaient l'autorisation de faire procéder au nettoyage à leurs frais. Il fut aussi défendu à quiconque de se rendre sur les places ou les ponts en voiture ou à cheval. Malgré tout, l'itinéraire de la fête de la Raison, très peu étendu, semble démontrer le peu de succès que rencontre le nouveau culte (fig. 5).

Fig. 5 : Fête du 20 pluviôse an II⁽⁴³⁾



- 1 - Place de la Loi
- 2 - Fournirue
- 3 - Rue du Plat d'Étain
- 4 - Place de la République
- 5 - Rue des Petites Tapes
- 6 - Rue du Petit Paris
- 7 - Rue de la Liberté
- 8 - Place de la Liberté
- 9 - Rue du Grand Cerf
- 10 - Chaplerue
- 11 - Rue de la Vieille Boucherie
- 12 - Bonne-Ruelle

Fig. 6 : Modèle de la fête directoriale



A - 1 - Place de la Loi - 2 - Esplanade

- Circuit 1 : 4 - Rue des Petites Tapes
6 - Rue Marat
- Circuit 2 : 4 - Rue des Petites Tapes
5 - Rue Derrière-le-Palais
Rue Pierre-Hardie
Quai J.-J. Rousseau

B - 1 - Place de la Loi - 3 - Temple Décadaire

- Circuit 1 : 7 - Fournirue
8 - Rue de la Chèvre
- Circuit 2 : 4 - Rue des Petites Tapes
10 - Rue de la Liberté
8 - Rue de la Chèvre
- Circuit 3 : 7 - Fournirue
9 - Rue du Plat d'Étain
10 - Rue de la Liberté
8 - Rue de la Chèvre

42) A.M.M., 3 K 1, Personnel-Élections.

43) J.d.D. du 18 pluviôse an II.

Sous le Directoire, la fête cortège se restreint et seuls quelques petits parcours se dégagent. La fête, par son espace réduit, devient de plus en plus confidentielle (fig. 6).

L'espace clos. Il arrive quelquefois que la fête se déroule à l'intérieur d'édifices religieux ou civils. Ainsi, du 2 septembre 1790 au 10 août 1793, 15 cérémonies se déroulent à la cathédrale. Du 30 décembre 1793 au 21 janvier 1795, 16 célébrations ont lieu au temple de la Raison, puis de l'Être Suprême. Enfin, du 1^{er} octobre 1798 au 1^{er} novembre 1799, 47 solennités se tiennent au temple décadaire. Mais aucune manifestation ne se déroule à l'intérieur d'un bâtiment sans qu'un cortège n'y mène les participants. Espace clos et fête cortège se complètent. Souvent aussi la solennité se termine au théâtre, place de l'Égalité.

Sous le Directoire, des représentations sont offertes gratuitement aux gens « vertueux », comme les vieillards, ou aux jeunes hommes arrivés premiers ou seconds aux jeux de la fête. Les loges sont décorées de branchages et de feuillages. Il semble alors que l'on veuille rapprocher l'espace clos de l'espace ouvert.

Les langages de la fête : le parlé, l'écrit, le chanté

La fête révolutionnaire est bavarde. De nombreux *discours* témoignent de l'éloquence des dirigeants. Ce sont toujours les mêmes orateurs qui se succèdent. Au début de la période : le maire, le procureur syndic, le commandant et l'aumônier de la garde nationale, puis sous la Convention montagnarde, la société populaire. Le Directoire consacre un nouveau personnage : le commissaire du Directoire exécutif. D'ailleurs, rien n'est décidé sans son accord et c'est sur son avis que l'on règle le cérémonial. Il partage cependant son rôle d'orateur avec le président de l'administration municipale. Les discours se propagent avec les Montagnards en 1794, puis sous le Directoire. Ils devaient illustrer le rôle pédagogique de la fête. Les thèmes développés montrent que Metz est loyaliste car toutes les autorités de 1789 à 1799, quelle que soit leur tendance, semblent développer cette phrase de 1790, du procureur syndic de la commune, Perrin : « Donnons l'exemple d'une soumission constante à la Loi et du respect le plus profond pour tout ce qu'elle prescrit »⁽⁴⁴⁾.

Si les discours sont souvent interminables, les *lectures* ont le désavantage d'être mornes. Peu prisées jusqu'en 1798, elles se multiplient considérablement avec l'apparition du culte décadaire et ne font que peu d'effet, leur formulation étant trop stéréotypée. Par contre, *hymnes* et *chants* sont les moyens les plus sûrs pour faire vibrer l'assistance et exalter le patriotisme. La musique participe à l'éclat des fêtes, « en même temps qu'elle en sait exprimer le sentiment intime »⁽⁴⁵⁾. Pas une fête spontanée sans hymnes et chants républicains !

44) A.M.M., *Fédération de la ville de Metz du 4 mai 1790*. Relation imprimée par C. Lamort.

45) J. TIERSOT, *Les fêtes et les chants de la révolution française*, Paris, 1908, p. XV.

De même, absents de la fête jusqu'en 1793, tableaux, oriflammes, bannières, *inscriptions* se développèrent pour devenir en quelques mois, pendant la Convention montagnarde, le principal langage de la fête : 45 % des inscriptions s'élevant dans le ciel messin l'ont été en 1794. Mais avec le Directoire, l'image retombe dans un certain anonymat et la parole reprend alors de l'importance.

Le cortège a son langage particulier et reste essentiel pour la perception du message révolutionnaire. En faisant défiler les différentes catégories sociales, en mettant côte à côte civils et militaires, le cortège détend les ressorts sociaux et consolide tout à la fois l'ordre existant. L'œil doit aussi saisir immédiatement l'intention des autorités et chaque place détermine l'importance du groupe ou de l'individu. Plus une personne ou une représentation vient tardivement dans l'ordre établi, plus son influence est grande. Ainsi, si le 20 nivôse an II (9 janvier 1794) la dernière place est occupée par le char de la Victoire, c'est pour mieux magnifier l'apothéose. Le centre du cortège est occupé par les autorités, mais les civils précèdent les militaires, preuve de la toute puissance de l'armée alors. La Société Populaire suit, car c'est elle qui a le véritable pouvoir dans la cité en l'an II⁽⁴⁶⁾. Sous le Directoire, *l'ordre du cortège* est stéréotypé. L'État-Major de la place précède désormais les autorités judiciaires qui font leur apparition.

Le respect pour la justice et la loi est encore souligné par les « appariteurs de police » qui ne sont suivis que par les corps civils, la première des administrations, celle du département fermant la marche. Sous la Convention, si le cortège est généralement ouvert par les canonnières et tambours, il n'est guère fermé et il arrive quelquefois que le peuple lui fasse une suite sans fin comme à la fête improvisée pour la reprise de Valenciennes le 14 fructidor an II (31 août 1794)⁽⁴⁷⁾. Plus rien de cela avec le Directoire. Le 30 prairial an VII (29 mai 1799) par exemple, à la fête de la Reconnaissance, « deux appariteurs de police » fermaient la marche et devaient veiller « à ce que nul ne se mêle au cortège, s'il n'en fait pas partie »⁽⁴⁸⁾.

Les métiers qui apparaissent généralement dans le cortège, sous la Convention, sont ceux qui ont trait aux armes. Sous le Directoire, de temps à autre, un groupe représentant l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts défile surtout lors des fêtes de l'agriculture le 10 messidor de chaque année. Les professeurs et les instituteurs se mêlent au cortège car tenants de l'instruction, ils favorisent la propagation de la morale républicaine. Mais en général, les anciennes corporations sont absentes de la fête et bon nombre de restrictions supprime le pittoresque. Ainsi, le 10 messidor an VI (28 juin 1798), les boulangers sont invités à condition

46) A.M.M. 3 K 1, Personnel-Élections.

47) *Ibid.*, 1 D 17, C.G.C.

48) *Ibid.*, 3 K 1, Personnel-Élections.

« qu'ils aient une mise décente et qu'ils n'étaient point l'espèce de nudité des bras et de poitrine qu'ils ont au pétrin... »⁽⁴⁹⁾.

La jeunesse est aussi présente dans le cortège. Pourtant, l'enfant apparaît tardivement et le message qu'on lui prête évolue sensiblement. La première mention date de la fête du 10 août 1793, où le cortège était ouvert « par douze enfants des deux sexes par section »⁽⁵⁰⁾. Unis par un ruban tricolore, ils tenaient à la main l'acte constitutionnel. A travers eux, c'est la jeunesse du régime, la nouvelle constitution, l'innocence et la pureté que l'on voulait signifier. Les enfants étaient associés à cinq sexagénaires, l'un portant un drapeau tricolore, les quatre autres armés de piques. Le désintéressement et l'enthousiasme étaient donc alliés à la sagesse et à la combativité. Le 20 nivôse an II (9 janvier 1794) pour la fête à la Victoire, la jeunesse prend le visage de la République. Deux à trois mille « petits Brutus étaient couverts du bonnet de la liberté et les jeunes filles, vêtues en blanc, étaient parées avec des rubans tricolores »⁽⁵¹⁾. Sous la Convention, l'enfant est écouté et porte lui-même le message révolutionnaire. Le 20 prairial an II (8 juin 1794), ce sont cent adolescents armés de fusils, avec un drapeau, qui défilent dans les rues⁽⁵²⁾. Une fête est d'ailleurs consacrée à l'héroïsme des enfants, lorsque Bara et Viala sont honorés le 10 thermidor an II (28 juillet 1794)⁽⁵³⁾.

L'image de la jeunesse se perpétue et se modifie à la fois sous le Directoire. Les enfants sont souvent accompagnés de vieillards comme à la fête des Époux le 10 floréal an IV (29 avril 1796) et restent de futurs citoyens en armes. Mais l'enfant devient surtout l'élève que l'on récompense pour sa régularité, son obéissance, son amour du travail et ses progrès dans les études. Cette image apparaît dès le 10 germinal an IV (30 mars 1796), lors de la fête de la Jeunesse, et se renforce par la suite. Le nouveau couple élève-instituteur se substitue alors à l'ancien, enfant-vieillard⁽⁵⁴⁾.

C'est en 1793 aussi que les *femmes* s'affirment dans la fête révolutionnaire. Pour la première fois le 12 juillet 1793, un discours leur est consacré⁽⁵⁵⁾, qui insiste sur leur rôle d'éducatrice. L'image de la femme varie au cours des cérémonies. Tantôt la femme est la représentation vivante de la Raison, de la Victoire, surtout en l'an II, tantôt, c'est la mère de famille qui accompagne sa ou ses filles. Cependant, elle doit toujours signifier l'innocence et la vertu et, de ce fait, est vêtue de blanc.

49) *Ibid.*

50) R. PAQUET, *o.c.*, p. 213-214.

51) *J.d.D.* du 27 nivôse an II.

52) *J.d.D.* du 24 prairial an II (Fête à l'Être Suprême).

53) A.M.M., 1 D 17, C.G.C.

54) *Ibid.*, 3 K 1, Personnel-Élections.

55) *J.d.D.* du jeudi 18 juillet 1793 (fête pour la publication de l'acte constitutionnel).

Les rituels de la fête

Ils se divisent en trois thèmes : la tradition, la réunion populaire, la Révolution.

La tradition. Célébrée à l'église ou en plein air, la messe se retrouve dans 80 % des fêtes en 1790 et dans toutes les manifestations publiques en 1791. L'année 1792 voit un abandon progressif de la pratique religieuse et c'est en 1793 que la messe disparaît, laissant la place à la laïcisation et aux cultes révolutionnaires. La bénédiction qui accompagnait la messe disparaît progressivement, de même que les défilés. Quant au baptême et au mariage, ils sont transformés en culte civil. Le premier baptême civique eut lieu le 14 juillet 1792 sur l'autel de la patrie et l'enfant, nommé Louis Fédéré, fut en quelque sorte le symbole vivant du compromis entre la monarchie et la révolution ! Ce ne sont plus les prêtres qui sont chargés de la cérémonie, mais l'officier municipal et l'épouse de l'administrateur du département. Sous le Directoire, le nombre des mariages et des baptêmes est très important car cette pratique fut instituée par le culte décadaire. Enfin, la dernière tradition conservée, plus lointaine car faisant référence à la mythologie, est le traçage d'un sillon lors des fêtes de l'agriculture des 10 messidor an IV et V (28 juin 1796-1797)⁽⁵⁶⁾.

La réunion populaire. Pour la signifier, les révolutionnaires eurent le plus souvent recours au serment. D'abord juré par la garde nationale et les diverses autorités au début de la Révolution, il le fut sous le Directoire par les instituteurs, qui devaient transmettre la loi révolutionnaire à leurs élèves. Le thème de la fraternisation est surtout développé en l'an II et apparaît clairement lors de fêtes de l'Union des drapeaux américains et français le 10 fructidor (27 août) et de l'inauguration du drapeau genevois le 20 fructidor an II (6 septembre 1794)⁽⁵⁷⁾. Comme le serment, l'élévation et la plantation reviennent régulièrement, qu'il s'agisse de construire un autel ou de dresser un arbre de la liberté.

Deux autres rituels signifiant la réunion sont également présents dans les fêtes : le couronnement, souvent d'un vieillard par le maire, et l'échange, lors des fêtes de l'agriculture, lorsque cultivateurs et militaires se passent leurs outils et leurs armes.

Le thème de la révolution. Quelques manifestations eurent pour rôle de rappeler et glorifier les faits d'armes récents. Par le triomphe, c'est la grandeur de la victoire que l'on souligne. Le premier organisé, ou plutôt improvisé, à Metz le fut le 2 septembre 1790 pour le retour des troupes revenant de Nancy. La Révolution se donne elle-même en spectacle. Par le simulacre, elle évoque sa propre histoire. Le 20 messidor an II (8 juillet 1794) lors de la fête à la Victoire des armées de Sambre-et-

56) A.M.M., 3 K 1, Personnel-Élections.

57) *Ibid.*, 1 D 17, C.G.C.

Meuse, les autorités messines simulent la prise de Charleville au Champ-de-Mars⁽⁵⁸⁾. Le 25 messidor an II (13 juillet 1794), c'est une véritable démolition qui est entreprise : celle du château de la Horgne « aux sablons »⁽⁵⁹⁾. Loin de disparaître, la pratique du simulacre se renforce sous le Directoire, lorsque quelquefois des trônes signifiant la monarchie ou la tyrannie sont renversés.

Le thème de la purification est développé à travers les autodafés. Le 10 frimaire an II (30 novembre 1793), on procède, par exemple, au brûlement de l'attirail de la royauté, du fanatisme et de la féodalité⁽⁶⁰⁾. Enfin, le dernier regard de la Révolution sur elle-même s'effectue lors des fêtes funèbres.

Les symboles de la fête

Ils sont innombrables surtout à partir de l'an II. Les premières fêtes comptaient sur la multiplication des drapeaux et des rubans tricolores pour faire disparaître des mémoires fleurs de lys et drapeau blanc. Avec la Convention montagnarde, les symboles prolifèrent. Toujours en bonne place, le ralliement populaire est signifié par la pique, le faisceau et le bonnet phrygien des sans-culottes. La reconnaissance et la piété filiale sont figurées aussi avec force : couronnes et branches d'arbres sont désormais offertes aux héros républicains.

Bizarrement, la liberté, la raison et l'égalité sont peu représentées, le niveau, par exemple, n'apparaissant que lors de la fête officielle pour la reprise de Toulon le 10 nivôse an II (30 décembre 1793)⁽⁶¹⁾. On préfère pour ces cas une figuration vivante. Les Montagnards rappellent volontiers l'époque du « despotisme » et du « fanatisme ». Des livres, le tombeau de la monarchie, des reliques, des croix sont livrés aux bûchers. Pour veiller au bon ordre et pour empêcher le retour à l'ancien régime, les symboles de la surveillance et de la vigilance, le coq et l'œil, sont promenés plusieurs fois en 1793 et 1794. Enfin, les amis de Robespierre n'oublient pas de rendre hommage à l'Antiquité. Lors des fêtes des 19 et 20 pluviôse an II (7-8 février 1794), pour le triomphe de la Raison, une pyramide est dédiée aux soldats morts pour la liberté et l'égalité⁽⁶²⁾. D'ailleurs comme Athènes qui célébrait les Éphébées, les révolutionnaires fêtèrent l'âge qui allait bientôt défendre les destinées de la nation.

Sous le Directoire, les symboles disparaissent presque totalement. Seuls ceux de la reconnaissance et de la piété filiale continuent à se répandre surtout lors des fêtes aux Vieillards le 10 fructidor (27 août) de chaque année. Mais tout ce qui rappelle les sans-culottes, les piques, les bonnets phrygiens, a disparu.

58) *J.d.D.* du 22 messidor an II.

59) *A.M.M.*, 3 K 1, Personnel-Élections.

60) *Ibid.*, 1 D 14, C.G.C.

61) *J.d.D.* du 13 nivôse an II.

62) *Ibid.*, du 18 pluviôse an II.

La fête est le reflet de la vie locale. Jusqu'en 1792, elle apparaît comme un moyen d'affirmer son attachement à la monarchie constitutionnelle, puis jusque fin 1794, elle sert de soutien au régime montagnard. Avec le Directoire, l'innovation et l'improvisation déjà peu présentes auparavant disparaissent totalement pour laisser la place à des cérémonies stéréotypées. Les fêtes messines sont donc peu originales et épousent le modèle parisien.

Certaines fêtes semblent avoir eu du succès. C'est le cas, par exemple, de toutes les manifestations spontanées. Par contre, les fêtes de la Raison, du Directoire, les cérémonies décadares semblent peu appréciées. Mais ces fêtes de la Révolution ont marqué la mentalité collective. A chaque poussée révolutionnaire, les mêmes rituels se retrouvent. Le 9 avril 1848, par exemple, un arbre de la liberté fut planté à Metz⁽⁶³⁾. Et puis, n'oublions pas l'héritage de cette époque : le 14 juillet. Même dénaturée et privée de sa signification première, cette fête rappelle à tous le souvenir de la Révolution française.

Philippe DELALEUX

63) P. ROHR, *o.c.*, p. 772.